

Lundi 15 mai 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 15 mai 2023 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présents Madame Louise St-Pierre, greffière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2023-05-190

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Autorisation de signature d'une entente avec la MRC de Kamouraska relativement au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSSMPI) 2021-2024 pour les sous-volets 1a et 1b.
4. Achat d'habits de combat incendie pour le Service de sécurité incendie.
5. Embauche de Madame Lucie Beaulieu à titre de préposée aux permis et à l'immatriculation.
6. Dépôt des rapports d'embauche de personnel étudiant au Service des loisirs.
7. Période de questions.
8. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-05-191

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DE KAMOURASKA RELATIVEMENT AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSSMPI) 2021-2024 POUR LES SOUS-VOLETS 1A ET 1B.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-09-338 du conseil municipal approuvant la participation de la Ville au dépôt d'une demande concertée au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier avec la MRC de Kamouraska comme mandataire pour un total de 176 757 \$ soit 90 000 \$ pour le sous-volet 1a visant les biens de propriétés privées et 86 757 \$ pour le sous-volet 1b visant les biens de propriété municipale (maison du moulin Lavoie);

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2022, la MRC de Kamouraska a signé une convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSSMPI) 2021-2024 pour les sous-volets 1a et 1b;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a adopté le Règlement numéro 247-2022 établissant les modalités du programme d'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial dans la MRC pour les années 2022-2023-2024 et le règlement numéro 250-2022 modifiant le règlement numéro 247-2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une entente avec la MRC de Kamouraska afin d'établir les modalités de déboursement de l'aide financière de la Ville à la MRC liée aux sous-volets 1a et 1b du programme;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis à la Ville par la MRC de Kamouraska sur ce sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente à intervenir avec la MRC de Kamouraska relativement au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) 2021-2024 pour les sous-volets 1a et 1b et d'autoriser Madame Solange Morneau, mairesse et Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-05-192

ACHAT D'HABITS DE COMBAT INCENDIE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat de quatre habits de combat incendie;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Équipements Incendies CMP Mayer inc. (L'Arsenal) et de Aréo-Feu ltée;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Éric Lévesque, directeur du Service de sécurité incendie datée du 9 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser l'achat de quatre habits de combat incendie auprès de Équipements Incendies CMP Mayer inc. (L'Arsenal) au montant de 16 096,50 \$ incluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 9 mai 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-05-193

EMBAUCHE DE MADAME LUCIE BEAULIEU À TITRE DE PRÉPOSÉE AUX PERMIS ET À L'IMMATRICULATION.

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines au bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin d'assurer le service à la clientèle et de planifier les éventuels départs à la retraite;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-04-145 de ce conseil procédant à l'ouverture d'un poste de préposé aux permis et à l'immatriculation;

CONSIDÉRANT l'entrevue d'embauche réalisée et la validation des références effectuée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de procéder à l'embauche de Madame Lucie Beaulieu;

CONSIDÉRANT les conditions de travail prévues à la convention collective de travail en vigueur pour ce poste;

CONSIDÉRANT les exigences en matière de sécurité prévues au contrat de service entre la Ville et la SAAQ pour tout candidat à une fonction dont le titulaire est susceptible d'avoir accès à des documents contenant des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que des formations sur le nouveau système de gestion de la SAAQ seront offertes pour les nouveaux employés à compter du 17 mai 2023 et la nécessité que la nouvelle ressource puisse en bénéficier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Lucie Beaulieu à titre de préposée aux permis et à l'immatriculation à compter du 15 mai 2023 et suivant l'échelon 6 de la convention collective de travail en vigueur, le tout conditionnellement à la satisfaction des exigences de la SAAQ en matière de sécurité.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-05-194

DÉPÔT DES RAPPORTS D'EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS.

CONSIDÉRANT l'article 5.1.4 du Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en vertu duquel le directeur général est autorisé à engager le personnel étudiant pour les besoins des services municipaux;

CONSIDÉRANT l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige le dépôt de la liste des personnes engagées lors d'une séance du conseil;

Madame la greffière procède donc au dépôt du rapport du directeur général daté du 11 mai 2023 relatif à l'embauche de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 15 mai au 16 septembre 2023.

2023-05-195

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2023-05-196

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 08.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière